

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juillet 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil dix sept
Le 10 juillet 19H

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 05 juillet 2017

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - Cédric PAUVERT - Guillaume GRIPPAY (arrivé à 19h20) - Philippe RIGAUX, David MENARD (arrivé à 20h07) formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE EXCUSEE : Nathalie TROCHU.

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 12 Votants : 11

Madame Stéphanie HUNEAU a été désignée secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017

M le maire informe que suite au conseil municipal du 19 juin 2017, la commune a été sollicitée pour nommer un délégué à l'AMADPA / SSIAD de Moisdon la Rivière et que Mme Marie-France JOLY accepte de représenter la commune, il demande si le conseil municipal approuve cette désignation.

L'assemblée répond favorablement, puis le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PORTION EN DELAISSE DU CHEMIN RURAL N°49 DIT DE LA PETITE HAIE.

Arrivée de M Guillaume GRIPPAY

Par courrier du 19 mai 2017, M Guillaume JALABER sollicite la commune pour l'acquisition d'une bande de terrain en bordure immédiate de sa propriété, coté route, à la Petite Haie.

La demande déjà abordée lors de la réunion du 22 mai 2017 est à nouveau soumise à l'assemblée après constat sur site de la possibilité de cette cession sans préjudice pour l'utilisation du chemin.

En effet après réalisation d'un plan sommaire par le bureau JCLMO, il apparait que l'utilisation du chemin n'est en rien compromise si cette bande de terrain d'environ 300 m² est cédée au pétitionnaire, puisqu'il s'agit d'un délaissé déjà utilisé comme tel par l'intéressé.

-Considérant que la portion de chemin concernée n'est pas affectée à l'usage public et que son utilisation par le pétitionnaire est déjà effective, de même que son entretien.

-Considérant que l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune, apparaît bien comme la meilleure solution, dans la mesure où aucune servitude ou droit de passage n'est attaché à cette portion de chemin,

Considérant les tarifs délibérés le 8 juin 2015 « tarifs des chemins communaux 15-06-11 », notamment celui des chemins empierrés à 1 € le m²,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ❖ de l'aliénation de cette portion de chemin du domaine privé de la commune,
- ❖ d'accepter la vente de cette portion de chemin à Monsieur Guillaume JALABER à 1 € le m²,
- ❖ que les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge du pétitionnaire,
- ❖ de donner mandat à M le Maire pour signer l'acte de mutation.

3. ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE CURAGE ET EPANDAGE DES BOUES DES 3 LAGUNES.

M le Maire explique que suite au plan d'épandage des boues des lagunes et dossier de déclaration correspondant réalisés par SEDE Environnement Ancenis, une consultation a été lancée pour le curage et l'épandage des boues.

Sachant que le volume total de boues mesuré dans les trois lagunes est de 1561 m³, le volume global des boues à extraire des lagunes est estimé à 1700 m³ en tenant compte d'un volume d'eau résiduel permettant le pompage des boues.

Sachant que l'épandage sera réalisé sur six parcelles dans un périmètre inférieur à 5 km, la consultation a donné les résultats suivants :

Offres	Montant de prestation €/TTC
VALBE Vannes	18 012,50
SEDE Nantes	23 485,00

Considérant l'analyse de ces propositions et l'absence de différence notable entre les deux, si ce n'est le prix,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ de retenir VALBE Vannes pour ces travaux de curage et épandage à réaliser en conformité avec le dossier de déclaration, pour un montant de 18 012,50 € TTC.
- ❖ de donner mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à cette opération.

4. DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR LES TRAVAUX A L'ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIÈRES.
--

Considérant les travaux à réaliser à l'Espace Artisanal des Ardoisières en modifications de façades et création préau, pour la location du tiers Est du bâtiment,

Considérant que ces travaux pourraient être éligibles à un fonds de concours de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, selon les modalités d'attribution prévues par délibération de la CCCD du 28 mars 2017,

Il est proposé d'adopter le tableau de financement prévisionnel suivant :

Dépenses			Recettes	
Désignation	HT/€	TTC/€	Organismes	Montant/€
Façade :				
-bardage face sud	3 014,93	3 617,92		
-menuiseries extérieures	3 248,44	3 898,13		
Création bureau à l'intérieur 6x4 *	7 124,50	8 549,40		
Extension préau :				
-charpente bois et bardage	12 080,21	14 496,25		
-élévation bloc de chaînage	347,00	416,40	Fonds de concours CCCD	26 670,00
Clôture en limite de surface béton			Commune auto financement	11 430,00
- génie civil pour portail coulissant, portail coulissant et clôture	6 912,30	8 294,76		
<i>Ss total</i>	32 727,38	39 272,86		
Imprévus	1 622,62	1 947,14		
Compteurs électriques x2	2 500,00	3 000,00		
Branchement Eau potable	1 250,00	1 500,00		
<i>Ss total txv supplément</i>	5 372,62	6 447,14		
Total	38 100,00	45 720,00		38 100,00

Considérant :

- que le financement de ces travaux s'ajoute à l'acquisition du bâtiment 117 500,84 € le 21 octobre 2015 dont 67 500,84 € déboursés par la commune, pour relancer l'artisanat,
- que le loyer perçu pour la partie Ouest du bâtiment depuis mai 2016 (500 € mensuel), serait complété par le loyer attendu pour la partie Est fixé à 520 € mensuel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ d'adopter le tableau prévisionnel de financement tel que présenté ci-dessus,
- ❖ de solliciter la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval pour l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 26 670 € à valoir sur la réalisation de travaux de réhabilitation pour mise en location de la partie Est du bâtiment « espace artisanal des Ardoisières »

5. DERNIERES DECISIONS.

Mur de l'église : signature du devis MJP Bourrigaud Riailé de 701,40 € TTC pour réparation du muret endommagé suite au sinistre du 13 juin dernier.

Réseaux EU et EP : signature d'un devis SUEZ Ombrée d'Anjou de 1 356 € TTC pour l'inspection des réseaux EU et EP rue Bernard du Treuil (150 ml), préalable aux travaux de la rue,

Arrivée de M David MENARD

6. AFFAIRES DIVERSES.

Appartement T4 rue des Rochers du Val, en attente de décision pour les travaux de peinture.

Service périscolaire : agrément auprès de la CAF et convention avec la CCCD à venir avant transfert du service d'accueil périscolaire dans les locaux de la bibliothèque.

Séance levée à 20h30

A Le Grand-Auverné, le 18 juillet 2017
Le Maire,
Sébastien CROSSOUARD